

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

du conseil 29 juin 2021 de 17h30 à 18h30
Au siège social et par zoom en visioconférence

Le CA post-AG du 29 juin 2021 est essentiellement consacré à la vie associative.

Ont participé à la réunion 12 membres du CA sur 19 (et 1 par un pouvoir soit 13 votants). Sur les 7 administrateurs absents, 4 sont excusés dont un a donné pouvoir au président.

Après avoir adopté l'ordre du jour du CA du 29 juin 2021 et adopté à l'unanimité le PV du CA du 29 mai 2021, les décisions suivantes ont été prises :

1.1. Point sur les adhésions.

- Le CA valide l'adhésion d'Olivier RUE au Grdr.

1.2. Élection du bureau du CA.

- Le CA se dote à l'unanimité des administrateurs présents et représentés d'un Bureau de 5 personnes composé comme suit :
 - Jean-Marc PRADELLE est élu Président du CA à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.
 - Doulo FOFANA est élu Vice-président à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.
 - Emmanuel CUFFINI est élu Vice-président à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.
 - Mathilde CHASSOT est élue Trésorière à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.
 - Elisabeth MULLER est élue Secrétaire à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.
- La date de prise de fonction du président et des membres du nouveau bureau est fixée au 1er juillet 2021.

1.3. Observateurs /personnes ressources invitées au CA

- Le CA confirme le principe de l'invitation à participer aux CA de la session 2021-2022 en qualité « d'observateur / personne ressource invitée » d'adhérents du Grdr qui en ont fait la demande écrite auprès du président. Ces observateurs n'ont aucun pouvoir décisionnel.
- Il valide les candidatures déposées à cet effet par Hajiratou BA, Abdoul DIA et Sylvain JAMET qui seront donc invités à qualité aux CA de la session 2021-2022.

1.4. Calendrier des prochaines réunions du CA

- Le CA fixe les dates de ses deux réunions suivantes au 25 septembre 2021 et au 27 novembre 2021.

1.5. Formalités à la préfecture de Bobigny.

- Le CA mandate le Président et la Secrétaire pour déclarer en Préfecture de Bobigny les modifications intervenues dans l'administration de notre association suite à l'AGO du 26 juin 2021 et au CA du 29 juin 2021 et pour effectuer toutes formalités nécessaires à cette fin. ♦